

**REGLEMENT POUR PARTICIPER  
A L'ACTION SOLIDAIRE DE FIN D'ANNEE  
« La Cuisine Solidaire »**

**Article 1 : Généralités**

1. Les présentes conditions de l'Action solidaire de fin d'année « La Cuisine Solidaire » (ci-après l'« Action ») s'appliquent à l'action organisée par Carrefour Belgium S.A., dont le siège social est situé à Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 (ci-après « Carrefour »).
2. Pour participer à la présente Action, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation, sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n'est possible de participer à l'Action d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

**Article 2 : Conditions relatives aux participants**

1. La participation à l'Action est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures.
2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

**Article 3 : Modalités et conditions de participation**

1. Toutes les personnes qui (1) se seront inscrites pour participer à l'Action sur le site lacusinesolidaire.be entre le 28 novembre 2018 et le 7 décembre 2018, auront communiqué leur nom, prénom, adresse e-mail, auront complétés en quelques mots leur motivation, auront sélectionné la tranche horaire souhaitée, (2) auront accepté le présent règlement, et qui seront sélectionnés, soit 17 personnes par session (la sélection est faite par un jury composé de membres du personnel de l'Organisateur et de membres issus de TOUCH (*voir infra*) seront contactés par courriel au plus tard avant le 12 décembre 2018.
2. L'Action se déroulera du 14 au 15 décembre 2018 respectivement de 10h à 22h et de 12h à 22h30 à Bruxelles et du 21 au 22 décembre 2018 de 9h à 19h30 à Mechelen.
3. Carrefour a le droit de changer la date et / ou le lieu et peut annuler l'évènement si les circonstances l'exigent, sans revendication du participant ni droit à une quelconque indemnisation.
4. Lorsque les participants auront reçu les détails de l'Action, ils seront attendus à l'adresse renseignée par l'Organisateur. Les participants s'engagent à suivre scrupuleusement les instructions données par l'Organisateur, à être disponibles aux dates et heures renseignées par celui-ci.

5. Les participants seront invités à signer l'autorisation requise concernant l'utilisation au droit d'image (vidéo, photos, etc.).
6. Carrefour n'interviendra pas dans les frais liés à la participation de l'Action, tels que les frais de déplacement, les frais de nourriture, etc. En aucun cas les participants ne peuvent exiger de l'organisateur qu'ils leur remboursent les frais de leur participation à l'Action.
7. Les participants seront reçus par l'Organisateur et seront invités à aider à cuisiner des repas de fête à destination des plus démunis, suivant la recette renseignée par l'Organisateur. La distribution de ces repas sera assurée par des Banques alimentaires.
8. L'objectif de cette Action est de préparer un maximum de repas à destination d'associations locales qui sont membres des banques alimentaires.
9. Toute question pour informations complémentaires peut être posée à [natacha\\_pierard@carrefour.com](mailto:natacha_pierard@carrefour.com) ou [charlotte\\_lombard@carrefour.com](mailto:charlotte_lombard@carrefour.com)

#### **Article 4 : Responsabilités**

1. L'organisateur peut suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement inadapté ou malveillant (non-respect des consignes relatives à l'hygiène, etc.).
2. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter de prolonger, modifier ou annuler le règlement ou l'Action sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation à l'Action ou des prix attribués. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait.
3. Le participant reconnaît que la participation se fait entièrement à ses propres risques.
4. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse erronée ou inconnue.
5. Si l'Action devait être annulée suite à un cas de force majeure, l'organisateur ne pourrait en aucun cas en être tenu responsable.

#### **Article 5 : Données personnelles**

Dans le cadre de la gestion de cette Action, Carrefour traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les données récoltées seront traitées par Carrefour et ses sous-traitants TOUCH AGENCY, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, 1050 Bruxelles, BCE n°0875.525.364, et PUBLICIS SA, Boulevard d'Anvers 40, 1000 Bruxelles, BCE n° n°0406.659.929, agences de communication mandatées par Carrefour Belgium.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes.

Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur <https://support.carrefour.eu/hc/fr>
- par téléphone via 0800/9.10.11;
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

L'organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de cette Action et maximum jusqu'à deux mois après l'Action (15/12/2018), soit le 15/02/2019.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à l'Action sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, toute indication d'identité fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Comme susmentionné, les participants acceptent que l'organisateur communique les données personnelles recueillies des participants à TOUCH et SA PUBLICIS et ce, pour assurer la réalisation de l'Action.

#### **Article 6 : Communications et garantie**

Sous réserve de l'accord exprès et préalable du participant, l'Organisateur se réserve notamment le droit, sans compensation financière pour le participant, sans limite dans le temps ni dans l'espace, de :

- d'utiliser la photo/image des participants, à des fins commerciales concernant la présente Action sur Facebook, Instagram, RTLTVI, Het Laatste Nieuws, VTM.

#### **Article 7 : Droit applicable et juridiction compétente**

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent la participation au Panel et qui ne peuvent être solutionnés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.

